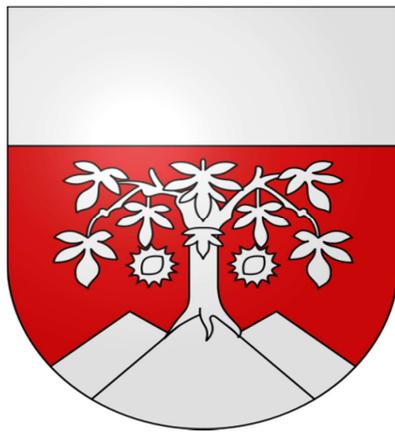


CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE



**Procès-verbal de la séance du
lundi 17 décembre 2012, à 20h15,
à la salle du Conseil communal**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance 8 octobre 2012.
2. **Préavis no 09/12.** Budget 2013.
3. **Préavis no 08/12.** Nouvelle concession pour l'alimentation en eau de boisson.
4. **Préavis no 10/12.** Garderie Ludo & Duc, subvention communale.
5. **Préavis no 12/12.** SDIS La Mèbre.
6. Remplacement d'un membre de la Commission de gestion.
7. Communications du Président et de la Municipalité.
8. Propositions individuelles et divers.

Présidence: M. Gérard MOJON

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les membres de la Municipalité, présente in corpore, ainsi que les représentants de l'administration communale. A la demande du Président, le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mmes Christiane BLANC et Nadège LONGCHAMP; MM. Jean-Pascal ABT, Guy CORBAZ, Alain CHABLOZ, François CAMPART.

Ont annoncé une arrivée différée : MM. André MULLER (arrive effectivement à 20h45) et Jean-Marc PETERMANN (arrive effectivement à 20h35)

Est absent : M. Michel RAVESSOUD (arrive à 20h18)

Sont présents au moment de l'appel: 56 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

Il met en discussion l'ordre du jour tel que proposé dans la convocation datée du 28 novembre. Il annonce avoir reçu plusieurs demandes de modification de cet ordre du jour. Celle formulé par la Municipalité englobant les autres demandes, il propose d'inverser l'ordre des objets, la discussion sur le budget intervenant après celles concernant les Préavis 08/12 et 10/12. Par ailleurs, une motion a été déposée sur le Bureau du Conseil. Elle sera traitée dans la présente séance si le temps à disposition le permet.

L'ordre du jour modifié est mis en discussion.

► Ne suscitant pas de commentaires, il est accepté sans opposition.

1. Approbation du PV de la séance du 8 octobre 2012

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis au vote, il est accepté sans opposition, avec remerciements à son auteur.

2. Préavis no 08/2012: nouvelle concession pour l'alimentation en eau de boisson

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Christophe ROHR donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Christian MENETREY donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre une discussion générale sur cet objet.

M. Michel ODIER, Municipal, constate avec satisfaction que les deux Commissions proposent d'approuver la nouvelle concession. Il se pose une question de principe à propos de l'amendement proposé par la Commission des finances.

S'agissant des bornes hydrantes, la commune du Mont est le maître de l'ouvrage pour la réfection de celles-ci. Si le Conseil communal devait suivre les conclusions de la Commission des finances et limiter le montant du crédit demandé, la commune ne pourrait pas tenir ses engagements vis-à-vis de la commune de Lausanne.

M. Christian MENETREY fait valoir qu'en accordant systématiquement les montants maximum demandés, il n'est pas possible d'obtenir par la suite les informations selon lesquelles la commune de Lausanne a payé les fr. 24'000.- mentionnés dans le Préavis.

M. Michel ODIER revient à la charge : la commune doit dégager les fonds demandés. Le risque que la ville de Lausanne ne paie pas sa part constitue un risque purement théorique. Il n'est pas possible de passer commande des travaux de génie civil si le crédit est rogné.

La discussion n'étant plus demandée sur la partie générale du Préavis, le Président ouvre le débat sur la Convention elle-même. Il passe en revue ce document, article par article.

La parole n'étant pas demandée, les articles sont considérés comme acceptés. Le Président met au vote la Convention telle que proposée.

► La Convention est acceptée sans oppositions.

Le Président met au vote l'ensemble du Préavis en opposant l'amendement de la Commission des finances au Préavis municipal.

L'amendement de la Commission des finances est mis aux voix.

► L'amendement est rejeté par 35 voix contre 19.

Le Préavis de la Municipalité est mis aux voix.

► Le Préavis est accepté à une confortable majorité, avec 12 oppositions et 1 abstention.

3. Préavis no 10/12 : Garderie Ludo & Duc, subvention communale

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. François RAUSCHERT donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Jacques ISELY donne lecture de son rapport.

Le Président précise que la motion qui a été déposée en début de séance sur le bureau du Conseil concerne aussi les garderies et leur subventionnement. Il ouvre la discussion sur cet objet.

M. Jacques MARCHAND, Municipal, demande la parole et s'adresse au Conseil via une présentation « Power Point » (**voir document en annexe**).

M. Stéphane DEVAUD entend apporter deux précisions. La première : on a parlé de l'engagement de la commune par fr. 50'000.-. Il s'agit en fait de fr. 100'000.-, avec deux tranches de fr. 50'000.- réparties sur deux exercices. La seconde remarque concerne les places occupées dans les garderies par les enfants de familles domiciliées au Mont. Aucun moyen de contrôle n'a été mis en place. Même dans cette hypothèse, il s'agirait d'un contrôle opéré a posteriori. Comment, le cas échéant, « mettre à la porte » des enfants non domiciliés au Mont mais fréquentant déjà ladite garderie ?

M. Patrick MATTENBERGER précise qu'il comprend bien l'urgence de la situation mais que, pour lui également, l'investissement est bel et bien de fr. 100'000.-. Il souligne en outre que la Commission des finances n'est pas opposée par principe aux garderies. En l'occurrence, les fr. 300'000.- demandés ne concernent qu'une seule garderie. Si d'autres institutions similaires venaient à s'établir au Mont et qu'on les subventionne de la même manière, la totalité des augmentations d'impôts votée lors de la séance d'octobre pourrait être absorbée par des engagements de cette nature. On a besoin de davantage de discipline financière.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ ...

(Le Président interrompt l'intervenante et la prie, une nouvelle fois, de bien vouloir se lever pour s'adresser au Conseil...)

... présente ses excuses et regrette de violer le protocole. Elle se déclare heureuse que les deux Commissions ne s'opposent pas sur le fond à l'ouverture de nouvelles garderies. Elle pense que la Commune a atteint la taille critique qui devrait l'inciter à constituer un réseau de garderies. Elle pourrait dans ce cas toucher les subventions auxquelles elle a droit (par exemple, pour une ouverture selon les normes de l'Entraide familiale et d'accueil de jour des enfants, l'EFAJE, une somme de l'ordre de fr. 300'000.-).

M. Jacques MARCHAND indique que 29 communes disposant d'un réseau EFAJE touchent actuellement des subventions, Epalinges constituant une exception. La commune du Mont est actuellement en tractation avec la Fondation « Les Oliviers » pour une garderie EFAJE dans le quartier de Rionzi. Pour la commune l'investissement serait quasiment nul. Elle n'aurait plus qu'à payer le subventionnement moyen de fr. 3.57 par heure.

M. Jacques ISELY rappelle qu'aucune des deux Commissions n'est opposée aux garderies mais qu'il importe de cadrer la démarche. En l'état, si le Préavis devait être accepté tel que présenté, le Conseil accepterait d'accorder un subside sans indication de montant.

M. Jacques MARCHAND souligne que la subvention qui serait octroyée aux parents plaçant leurs enfants dans la structure privée dont il est question ne serait pas supérieure au montant octroyé pour les garderies EFAJE.

M. Alfred BELET demande ce qui va se passer si le Conseil refuse le Préavis. Quelle sera la situation des bambins concernés en 2013 ?

M. Jacques MARCHAND indique qu'il faudra trouver une solution pour les fr. 50'000.- déjà versés. La garderie se trouvera aussi dans une situation précaire, du moins au départ.

M. Marc MAILLARD explique que, en cas de refus du Conseil, la situation changera pour les parents mais pas pour « Ludo & Duc ». La question centrale est que le Préavis ouvre la porte à tous les autres subventionnements. La Commission souhaitait ardemment une planification financière plus précise, d'autant qu'il vient d'être fait mention de l'ouverture possible de deux autres garderies. La motion qui a été déposée concourt au même objectif : disposer d'une vision claire des intentions de la Municipalité.

M. Jacques MARCHAND indique que, sans la subvention financière, les parents plaçant leurs enfants chez « Ludo & Duc » paieront fr. 115.-/jour. Quant au Préavis, il tend à établir une certaine équité entre les parents du Mont plaçant leurs enfants dans différentes garderies.

M. Bertrand MARTINELLI aimerait en savoir davantage sur la motion dont il a déjà été fait mention à deux reprises.

Le Président indique que ladite motion demande à la Municipalité de bien vouloir présenter au Conseil sa vision à court et à moyen terme pour la création et le subventionnement de places de garderie.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ aimerait préciser que c'est l'ensemble des communes membres du réseau EFAJE qui peuvent placer leurs enfants dans ledit réseau. Il n'y a aucune garantie sur le nombre de places réservées à la commune du Mont de façon spécifique.

M. Jacques MARCHAND souligne que l'inscription est soumise à certains critères.

M. Michel RAVESSOUD se réjouit que les mentalités aient évolué depuis la dernière fois où le sujet des garderies, dans lequel il s'était impliqué, a été abordé. Il aimerait savoir si tous les parents vont payer le même prix pour leurs enfants, indépendamment du revenu de la famille.

M. Jacques MARCHAND indique que, selon les normes du réseau EFAJE, le RDU (revenu déterminant unifié) fera foi dès 2014.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président met aux voix les deux propositions des Commissions, au terme desquelles le Préavis doit être renvoyé à la Municipalité.

► La proposition de renvoi est acceptée à une large majorité moins 8 oppositions. Le Préavis est refusé. Il est renvoyé à la Municipalité.

4. Préavis no 09/12 : budget 2013

Le Président constate que, même s'il était disponible sur l'Intranet communal, le rapport sur cet objet n'a pas été imprimé et remis au moins 5 jours avant la séance aux Conseillères et Conseillers. En conséquence et afin de respecter les dispositions du Règlement du Conseil communal, il va en être donné lecture. Mme Elisabeth CORBAZ s'exécute.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Stéphane DEVAUD demande ce qu'il convient de faire des fr. 50'000.- inscrits dans le budget à propos de la garderie « Ludo & Duc » étant donné que le Conseil vient de refuser le Préavis en question.

Le Président indique qu'il mettra en discussion l'amendement correspondant à cette somme au moment opportun.

M. Eric MENETREY s'oppose aux considérations de la Commission des finances, selon laquelle les travaux prévus au Mottier constituent un investissement et non des frais d'entretien. Le bâtiment est amorti depuis dix ans. Il y a dix ans qu'aucune réparation n'a été entreprise. Si tel avait été le cas, on aurait pu comptabiliser fr. 60'000.- de dépenses chaque année. Il s'agit donc bien de frais d'entretien.

Mme Eliane PAROLINI-SUTTER rappelle que la paroi mobile de la salle omnisport est dans un piteux état et qu'il importe de la changer rapidement.

M. Patrick MATTENBERGER indique que, lors des discussions en commission des finances, ses membres se sont aperçus que les fr. 600'000.- ne constituaient que la première étape d'une dépense globale de fr. 2'000.000.-. C'est une information dont le Conseil doit disposer. En inscrivant fr. 600'000.- comme frais d'entretien, ce montant échappe à tout contrôle de la part du Conseil. Faudrait-il reconstruire plutôt qu'entretenir ? La discussion n'aura malheureusement pas lieu.

M. Christophe BLANC souligne qu'il ne s'agit pas uniquement de réparations puisqu'il est aussi question de mettre en place un tableau indiquant les températures ainsi que des portes automatiques, etc. Idem pour les systèmes d'accès KEZO.

La discussion est close au niveau général. On passe à la discussion de détail, rubrique par rubrique. La parole est demandée à la rubrique « **affaires culturelles et loisirs** ».

M. Eric-Alfred MENETREY aimerait savoir ce qu'il en est de la garderie des « Mouflets ».

M. Jacques MARCHAND indique que « Les Mouflets » continuent d'exister et qu'il y a simplement eu une permutation comptable. Les « Mouflets » s'appellent maintenant « Les Mille pattes ».

M. Christophe BLANC demande si la participation de la commune aux écoles de musique concerne toutes les personnes intéressées par la musique ou seulement celles qui sont confrontées à des difficultés financières.

M. Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, répond que les communes ont été sollicitées pour participer au financement d'une fondation et que la subvention a passé de fr. 4.50 à fr. 5.50 (somme qui ira jusqu'en fr. 9.- en 2018). Le but de cette fondation vise à une reconnaissance générale des écoles de musique.

Le Président reprend la lecture du budget 2013. La parole est demandée à la rubrique « **impôts** ».

M. Marc MAILLARD aimerait savoir comment on calcule les augmentations d'impôts. Entre 2012 et 2013 la population a crû de près de 10% et on a sensiblement augmenté le point d'impôt lors de la précédente séance. Comment estime-t-on le revenu des impôts dans ces circonstances ?

M. Michel AMAUDRUZ, Municipal, prend l'exemple de l'impôt sur le revenu. On est parti des comptes 2011. Aux montants indiqués, on a ajouté 8% pour tenir compte de l'évolution du nombre de contribuables. On a ajouté 2% d'indexation. Puis on a pondéré le montant 2011 sur la base du nouveau taux de 75. Pour l'impôt sur la fortune on a ajouté 8% mais pas d'indexation. Pour les personnes morales, la base a été celle des comptes 2011 ramenés à 75. D'autres petits correctifs ont été apportés d'entente avec la Commission des finances, par exemple les droits de mutation, pour fr. 200'000.-. Et l'impôt sur les gains immobiliers, qui a été augmenté de fr. 100'000.-.

M. Stéphane LEONI revient sur l'imposition des personnes morales. Il ne comprend pas la baisse de près de fr. 700'000.- par rapport au budget de 2012. Les impôts des habitants augmentent et ceux des sociétés diminuent. Pour quelles raisons ?

M. Michel AMUDRUZ indique que le poste « impôt des personnes morales » avait aussi été modifié lors des mêmes discussions il y a une année.

Le Président reprend la lecture du budget 2013. La parole est demandée à la rubrique « **bâtiments** ».

M. Christophe BLANC demande si le poste de soudure est fréquemment utilisé par les élèves.

M. André GUEX, Municipal, explique que certaines installations, dont le poste de soudure, datent de 1978. Aucune ventilation n'est en service. Par ailleurs, le poste de soudure est vraiment utilisé par les élèves.

Le Président signale que nous arrivons au chapitre des travaux prévus pour le collège du Mottier et de l'amendement demandé par la Commission des finances.

M. André GUEX indique que ce n'est pas la première fois que cette discussion a lieu entre « investissement » et « travaux d'entretien ». Quant aux 2 millions évoqués par M. Patrick MATTENBERGER, ils ne sont tout simplement pas disponibles pour le moment. Les travaux en question sont impératifs. On ne peut pas supprimer ce poste. Les bâtiments de la commune représentent environ 120 millions de francs, valeur ECA. On prend environ 1% de ce montant chaque année pour les travaux d'entretien. Cette année on va dépasser un peu ce montant avec 1,6 million. Pour des raisons pratiques, on a regroupé les travaux. Concernant le système de clés KEZO, le montant d'environ fr. 500'000.- articulé concerne 28 bâtiments. Rien n'indique que tous seront équipés de ce système. Par exemple on ne va pas changer le système de la voirie ou du service du feu.

M. Christophe BLANC se demande si on a besoin d'entreprendre tous les travaux dont il est question. Ne devrait-on pas se concentrer exclusivement sur les travaux absolument indispensables ?

M. André GUEX précise que de nouvelles normes ont été édictées dans le domaine de la sécurité et que la commune est tenue de s'y conformer.

Le Président met aux voix la proposition d'amendement de la Commission des finances visant à retirer la somme de fr. 693'800.- portée au budget 2013.

► L'amendement est refusé par 27 voix contre 19 et 6 abstentions. La somme de fr. 693'800 francs est maintenue dans le compte 350.3141.05.

Le Président reprend la lecture du budget 2013. La parole est demandée à la rubrique « **grande salle** ».

M. Marc MAILLARD aimerait savoir à quoi correspond le loyer de l'appartement.

M. André GUEX indique que c'est un ancien appartement de service avec un loyer très bas.

Le Président reprend la lecture du budget 2013. La parole est demandée à la rubrique « **Mottier, extension étape 2** ».

M. Olivier WEBER aimerait une précision à propos des fr. 15'000.- de frais d'entretien du collège du Mottier alors que celui-ci est encore en construction.

M. André GUEX indique qu'il ne s'agit pas d'entretien à proprement parler mais de dépenses de fonctionnement courantes, comme l'achat de papier WC.

Le Président reprend la lecture du budget 2013. La parole est demandée à la rubrique « **enseignement** ».

M. Marc MAILLARD observe que près de fr. 30'000.- figuraient dans les comptes précédents pour le service des bus scolaires et qu'aucune somme n'est inscrite dans le budget 2013.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER explique que le canton a décidé de rendre les transports scolaires gratuits pour des distances inférieures à 2,5 km. Un projet de règlement est à l'étude.

Le Président reprend la lecture du budget 2013. La parole est demandée à la rubrique « **temples et cultes** ».

Mme Anh-Nga TRAN constate, par rapport à 2012, une augmentation considérable des frais à propos du réfectoire scolaire quand bien même la vente des repas a très sensiblement diminué. Elle aimerait connaître les raisons de ces variations.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER explique que le nombre des enfants fréquentant le réfectoire ne cesse d'augmenter. Cependant, à partir du mois d'août, le fonctionnement du réfectoire va changer. C'est désormais une entreprise externe qui va se charger de fournir les repas.

M. Stéphane LEONI trouve ces explications peu claires... Il revient à la charge et s'interroge sur l'augmentation des charges et la diminution des revenus tels que figurant dans le budget.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER répète que le réfectoire actuel n'existera plus dès août prochain.

M. Jean-Daniel JOERG demande si les fr. 50'000.- dont il est question ont quelque chose à voir avec les APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire).

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique qu'il s'agit de la prise en charge des réfectoires scolaires à partir de la rentrée de 2013.

M. Stéphane LEONI aimerait savoir si les parents vont désormais payer davantage pour les repas scolaires. Il désire connaître l'affectation de ces fr. 50'000.- de charges.

Mme Michel AMAUDRUZ fait valoir que la mise en route d'un réfectoire est une opération complexe et qu'on ignore le taux d'occupation du réfectoire avant sa mise en service sous sa nouvelle forme. Une part d'approximation est donc légitime. Le montant en question est un peu là pour faire tampon.

Le Président reprend la lecture du budget 2013. La parole est demandée à la rubrique « **services administratifs** ».

M. Stéphane DEVAUD pense que le budget devrait être amputé de la somme de fr. 50'000.- allouée à la garderie « Ludo & Duc ».

M. Jacques MARCHAND dit qu'il ne s'agit pas de fr. 50'000.- mais de fr. 200'000.- francs qu'il faut enlever de ce poste puisque fr. 150'000.- ne seront pas alloués aux parents qui placeront leurs enfants dans des crèches privées.

M. Stéphane DEVAUD pense qu'il conviendrait de conserver la somme de fr. 200'000.- étant donné la motion qui a été déposée.

M. Jacques MARCHAND indique que c'est bien la somme de fr. 200'000.- qui doit être retirée (fr. 150'000.- de subventions qui ne seront pas versées aux parents plus fr. 50'000.-, soit la deuxième tranche qui a été promise à « Ludo & Duc »).

M. Bertrand MARTINELLI souhaite que l'on maintienne par voie d'amendement le montant de fr. 200'000.-, l'idée n'étant pas de couper les moyens donnés à la Municipalité mais bien de l'accompagner dans sa démarche.

M. Philippe HAYWARD aimerait savoir si les fr. 40'000.- budgétisés pour les mamans de jour sont toujours justes...

M. Jacques MARCHAND répond qu'il y a actuellement hors de la Commune 90 mamans de jour bien qu'elles aient disparu du Mont. Les Montaines et Montains peuvent cependant toujours bénéficier des services des mamans de jour des autres communes. Rien que pour les enfants du Mont, on va atteindre quelque 40'000 heures de garde.

M. Stéphane DEVAUD demande, dans l'hypothèse où on maintiendrait les fr. 200'000.- au budget, quelles certitudes nous avons que la Municipalité ne va pas y puiser les fr. 50'000.- dont il a été question précédemment.

M. Jacques MARCHAND indique que la Municipalité n'a plus de raison d'investir dans un projet qui a été refusé par le Conseil.

M. Marc MAILLARD précise que la Municipalité s'est engagée par le biais d'une Convention à verser ces fr. 50'000.-. Or, rien n'indique dans le Préavis que la garderie « Ludo & Duc » doit accueillir en priorité les enfants du Mont. Rien n'empêche la Municipalité de revenir ultérieurement avec un autre Préavis. A ce moment-là, il faudra alors bien dépenser ces fr. 100'000.-.

M. Michel AMAUDRUZ signale que la Municipalité reviendra avec un nouveau Préavis et un nouveau montant.

Mme Laurence MULLER-ACHTARI ne voit pas comment la Municipalité pourra se soustraire à son obligation de payer les montants promis conventionnellement. Elle souhaite par ailleurs que la Municipalité revienne rapidement avec un autre Préavis sur le même objet.

M. Eric MENETREY constate que la Commission a été extrêmement polie et qu'on a finalement refusé quelque chose qu'on ne voulait pas refuser. On ne peut effectivement pas laisser ces 200 « plaques » dans le budget. Tout cela est assez nul. Les sandwiches sont en train de sécher. Que l'on continue donc l'examen du budget. L'heure tourne. On risque de devoir payer deux séances.

Mme Virginie DORTHE s'interroge sur le bien-fondé de cette discussion. Depuis le début de la soirée on parle avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Ne serait-il pas possible d'examiner maintenant la motion qui a été déposée puis de reprendre l'examen du budget?

Le Président répond qu'il n'est pas possible d'introduire un point de l'ordre du jour au milieu d'un autre.

M. Christian MENETREY indique que la marche à suivre consiste à prendre l'amendement des fr. 200'000.- puis le Préavis.

Le Président met aux voix l'amendement visant à supprimer les fr. 200'000.- du budget.

► L'amendement est accepté sans opposition.

Le Président reprend la lecture du budget 2013. La parole n'étant plus demandée, il poursuit par le plan des investissements, les emprunts et les amortissements et met aux voix le budget amendé présentant un solde positif de fr. 49'006.-.

► Le budget 2013 amendé est accepté sans opposition.

5. Préavis no 12/12 : SDIS La Mèbre

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Cédric MOTTIER donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion générale sur le Préavis.

M. Stéphane LEONI observe qu'aucun montant n'est indiqué en regard des avantages financiers dont il est fait mention dans le Préavis.

M. Jacques MARCHAND précise que l'économie devrait être de l'ordre de fr. 40'000.-. Il faut en outre tenir compte de l'augmentation de la solde des pompiers.

La parole n'étant plus demandée, le Président ouvre la discussion de détail sur la Convention intercommunale. Il aborde ce document article par article et le met aux voix.

► La Convention est acceptée sans opposition.

Le Président passe à l'examen du Règlement et de son annexe. Il passe en revue ces documents article par article et les met aux voix.

► Le Règlement et son annexe sont acceptés sans opposition.

Le Président met aux voix le Préavis dans son ensemble.

► Le Préavis est accepté sans opposition.

6. Remplacement d'un membre de la Commission de gestion

Le Président donne lecture de la lettre de Mme Silvia AMAUDRUZ, membre de la Commission de gestion, qui demande à être relevée de ses fonctions en raison d'une surcharge de travail suite à son élection à la présidence des « Paysannes vaudoises ».

Le Président sollicite des propositions de candidatures.

M. Olivier WEBER propose la candidature de Mme Eliane PAROLINI-SUTTER, qui accepte de se porter candidate.
M. Jean-Marc PETERMANN propose la candidature de Mme Monica ROULIN, qui accepte de se porter candidate.

Après que le président en a rappelé les conditions, il est procédé à l'élection, au scrutin de liste. Pendant le dépouillement, le Président prie M. Marc MAILLARD de donner lecture de la motion (signée par 4 autres Conseillers communaux) demandant à la Municipalité de bien vouloir présenter sa vision à court et moyen terme concernant la création et le subventionnement de places de garderie. **(voir annexe)**

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la Municipalité.

M. Jean-Pierre SUEUR, Syndic, n'a pas tout retenu de cette longue litanie mais doute que l'on puisse donner une réponse dans le délai demandé. Dans le meilleur des cas, celle-ci tombera à l'automne.

M. Marc MAILLARD pense qu'une bonne partie du travail a déjà été effectuée. Sur la base des chiffres disponibles, il devrait être possible d'aller de l'avant beaucoup plus rapidement.

M. Jean-Pierre SUEUR indique que la Commune ne dispose pas de fr. 1'400'000 francs, ainsi que le pense le motionnaire. Les informations à propos des « Oliviers » sont, pour l'heure, extrêmement lacunaires. Par ailleurs, les chiffres de 2010 sur lesquels on se fonde actuellement doivent être réactualisés. Si le Conseil veut des informations relatives, elles seront fournies au mois de mars. Si le Conseil veut des informations plus précises, ce sera pour l'automne.

Le Président rappelle alors que la seule séance agendée au printemps l'est au 25 février.

M. Jean-Pierre SUEUR précise encore que les Préavis doivent être rédigés 8 semaines avant les séances.

Le Président demande alors si, conformément au Règlement du Conseil, 13 Conseillères et Conseillers demandent le renvoi de la motion à une Commission ad hoc.

- ▶ Tel n'étant pas le cas, la prise en considération de la motion est alors mise aux voix.
- ▶ La prise en considération de la motion est acceptée à une forte majorité, moins six oppositions et une abstention. La motion est transmise à la Municipalité.

7. Communications du Président et de la Municipalité

Le Président donne lecture d'une lettre de la famille Mottier-Monod, domiciliée au ch. des Planches, concernant l'accès à internet dans le quartier des Planches.

M. Jean-Pierre SUEUR rappelle que l'accès à internet n'est pas un problème communal. Il précise aussi qu'une lettre à été adressée à Citycable afin que cette société fasse part de ses intentions. Aucune réponse n'est parvenue à ce jour. A l'époque, les S.I. de Lausanne demandaient environ un million de francs pour exécuter également les fouilles transversales (elles ne se font actuellement que dans le sens vertical). Swisscom, pour sa part, proposait d'installer le VDSL sur l'ensemble de la commune pour fr. 200'000.-. Or il existe un système meilleur, présentement en phase test, qui amène la fibre à 200 m des habitations (contre 700 m jusqu'à ce jour). Il est judicieux d'attendre le résultat de ces essais qui vont durer environ 7 mois. La famille en question recevra une réponse de la Municipalité.

Le Président donne lecture des résultats du scrutin relatif au remplacement d'un membre de la Commission de gestion.

- ▶ Mme Eliane PAROLINI-SUTTER est élue par 33 voix sur 59 bulletins valables.

Le Président félicite l'élue, qui accepte son mandat. *Des applaudissements saluent cette élection.* Mme Monica ROULIN obtient 26 voix.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER revient sur le postulat déposé lors de la dernière séance et qui demandait d'étudier la création de passages piétons sécurisés sur la route de Penau. Des comptages ont été effectués. Il circule environ 500

véhicules par jour sur le tronçon en question. Selon les normes du Bureau de prévention des accidents (BPA), un passage piéton se justifie lorsqu'on dénombre 300 véhicules/heure et/ou 50 piétons/heure. Néanmoins, des aménagements vont être entrepris à la sortie du hameau de Penau, peut-être avec un îlot central et des passages balisés à la sortie des chemins des Epinoux et de l'Esplanade.

8. Propositions et divers

Le Président signale qu'en vertu de l'art. 86 du Règlement du Conseil, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers sont priés de bien vouloir autoriser le Conseil à travailler au-delà de minuit, si besoin est.

► La proposition est acceptée à une large majorité.

M. Nicolas MOJON évoque les problèmes de locaux que rencontre la Société de jeunesse dont il fait partie. Le local actuel est inadéquat, notamment par grand froid (problèmes de gel et d'isolation). Les personnes qui pourraient mettre un local à disposition sont les bienvenues. Au besoin, la Société serait prête à mettre modestement la main au portemonnaie.

M. Eric-Alfred MENETREY aimerait savoir ce qu'il en est des subventions allouées pour l'achat de vélos électriques. La Ville de Lausanne octroie de telles subventions, par exemple. Quelle est la politique de la Commune en la matière ?

M. Michel ODIER rappelle que la Commune était membre à l'époque d'un Fonds intercommunal pour les énergies renouvelables. La Commune a participé à une telle opération de soutien durant un temps limité mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

M. Christophe BLANC demande s'il est possible d'ouvrir plus souvent la déchèterie de La Viane.

M. Bernard CHABLOZ, Municipal, signale que, dès 2013, les déchets cuits et crus pourront être déposés à la déchèterie de Manlout. Ils seront acheminés par la suite à Gollion.

Mme Virginie DORTHE demande s'il est possible de disposer de sèche-cheveux additionnels à la piscine du Mottier. Par ailleurs, les prises électriques ne seraient pas conformes. Plusieurs sèche-cheveux sont aussi défectueux.

M. André GUÉX indique que ces problèmes sont précisément pris en compte dans les travaux dont il a été question durant la présente séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président prie le secrétaire de procéder au contre-appel.

M. Michel RAVESSOUD est présent.

Le président met un terme à cette séance à 23h59 et remercie chacune et chacun de sa présence tout en rappelant que des verres souvenirs du jumelage avec Samedan peuvent être achetés auprès de M. Stéphane ALLAZ. Rendez-vous est pris au carnotzet communal pour la traditionnelle verrée de fin d'année!

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Le Secrétaire :

Gérard Mojon Joël Guillet

Le Mont, le 7 janvier 2012